

ENSEIGNANT-COORDONNATEUR DU DIAT (DISPOSITIF INNOVANT D'ACCUEIL TEMPORAIRE)

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Le dispositif innovant d'accueil temporaire (DIAT) est un service éducatif et pédagogique médico-social porté par l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP 976).

Il dispose de deux unités d'accueil :

- une unité d'accueil située à Tzoundzou, dans la commune de Mamoudzou (40 places)
- une unité d'accueil située à Hamjago, dans la commune de Mtsamboro (20 places)

Il propose un accueil temporaire et séquentiel à des adolescents en situation de handicap (troubles des fonctions cognitives, troubles du spectre autistique...), âgés de 12 à 16 ans, qui sont dans l'attente d'une place en établissement médico-social de type institut médico-éducatif (IME).

L'accueil est assuré quatre jours et demi par semaine, l'objectif étant de :

- permettre à l'enfant de réinvestir ou de maintenir ses apprentissages ;
- accompagner l'enfant vers l'acquisition de compétences sociales et civiques ;
- faire le lien avec les familles

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

Mis à la disposition de l'ADPEP 976, l'enseignant nommé au sein du DIAT assure une double mission d'enseignement et de coordination pédagogique :

Enseignement

- il assure des temps d'enseignement auprès des jeunes accueillis sur le site de Tzoundzou dans la commune de Mamoudzou.

Coordination pédagogique du dispositif

▪ pour le site de Mamoudzou :

- il évalue les jeunes dans le cadre de leur admission ;
- il constitue les groupes de jeunes ;
- il organise leur emploi du temps en étroite liaison avec les personnels éducatifs et médico-sociaux ;
- il assure le lien avec les familles, l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) des jeunes accueillis et le transporteur.

▪ pour les deux sites :

- il définit le calendrier d'ouverture du dispositif en étroite liaison avec le directeur général de l'ADPEP 976 ;
- il élabore le projet pédagogique du DIAT partie intégrante du projet d'établissement ;
- il procède à l'admission des jeunes en étroite liaison avec l'IME Arc-en-ciel (Mlézi maoré) ;
- il établit l'emploi du temps des enseignants ;
- il met en cohérence les outils au service de l'enseignement (outil d'évaluation, programmation des enseignements, etc.).

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

Professeur des écoles titulaire du CAPASH option D ou professeur des écoles ayant une expérience réussie dans l'ASH

Compétences attendues

- montrer une bonne connaissance de l'ASH et du cadre institutionnel lié à son intervention ;
- faire preuve d'esprit d'organisation, de planification et de communication ;
- savoir travailler en autonomie et en équipe ;
- maîtriser de l'outil informatique (suite bureautique standard)
- respecter les règles de confidentialité
- être disponible, rigoureux, rapide, précis
- avoir le sens de l'écoute
- savoir analyser des situations, en rendre compte, proposer des améliorations

Expériences professionnelles souhaitées

- expérience dans le secteur médico-social

CANDIDATURE

Poste pourvu hors barème

- lettre de motivation, CV et dernier rapport d'inspection à adresser par la voie hiérarchique au vice-recteur (division des personnels 1^{er} degré) ;
- entretien conduit par l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH et un responsable de l'ADPEP 976.

REMARQUES

- **Obligations réglementaires de service (ORS) :**
 - 24 heures de service hebdomadaire réparties ainsi :
 - 12 heures d'enseignement auprès des élèves ;
 - 12 heures de décharge pour la coordination.
 - 3 heures hebdomadaires de coordination et de synthèse indemnisées conformément au décret n°2017-964 du 10 mai 2017.
- **Nécessité de se déplacer sur les deux sites (permis et véhicule souhaité)**
- **Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel**